



COMMUNE DE POMMERET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 6 MARS 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ;

de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à **2 145 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La rémunération des agents représente 48 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à **2 145 000 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES 2026	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE	629 600
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 027 800
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	100
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	225 688
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	47 392
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	172 920
66 - CHARGES FINANCIERES	40 500
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0
TOTAL	2 145 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES 2026	
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	40 000
013 - ATTENUATION DE CHARGES	40 000
042 - OPERATIONS D'ORDRE	20 791.26
70 - PRODUITS DES SERVICES	178 000
73 - IMPOTS ET TAXES	1 310 012
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	403 958
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000
76 - PRODUITS FINANCIERS	10
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 208.74
78 – REPIRISE SUR DEPRECIATION ACTIFS	20
TOTAL	2 145 000 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.69%**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **90.97%**
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **21.35%**
 - Taxe d'habitation (sur les logements vacants) : **21.35 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2026 s'élève à **973 431€**.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 299 000 € ; Dotations qui restent stables.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de

fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire comme par exemple la Taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'espace intergénérationnel).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent antérieur reporté	
Solde d'investissement reporté	442 947.67	Virement de la section de fonctionnement	225 688
Remboursement d'emprunts	142 000.00	FCTVA	201 190
Travaux	788 801.75	Excédent de fonctionnement	436 067.17
Travaux et matériels	337 307.13	Cessions d'immobilisations	5 000
Autres travaux		Taxe aménagement	6 411.83
Autres dépenses Etude	3 384	Subventions	764 251
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20 791.26	Emprunt	134 000
Autres	84 768.19	Produits (écritures d'ordre entre	47 392

		section)	
Total général	1 820 000 €	Total général	1 820 000 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

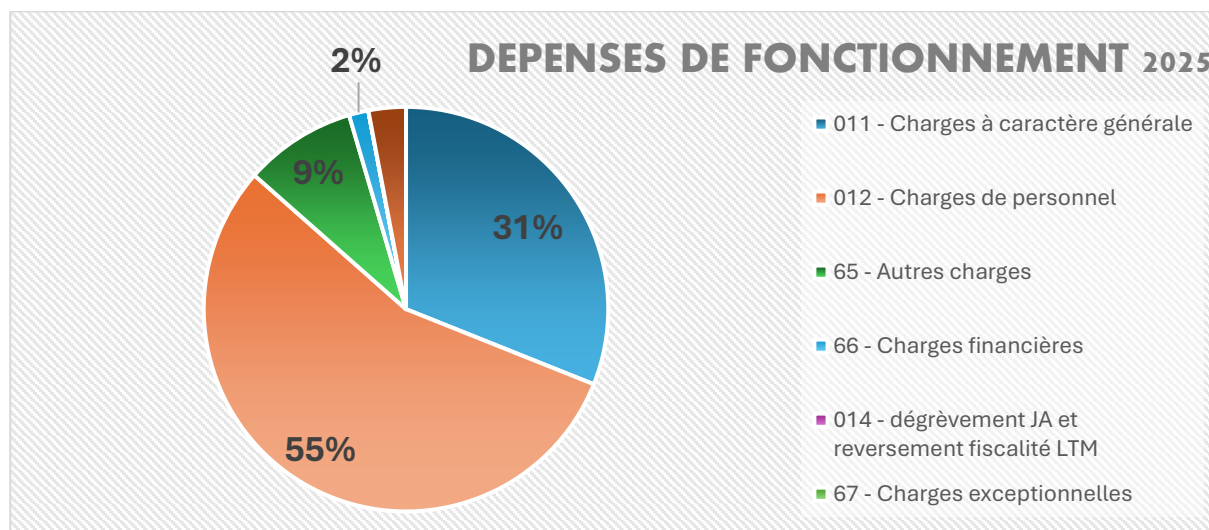
- Aménagement de l'accueil de la bibliothèque
- Travaux d'extension du centre technique municipal
- Rénovation du groupe scolaire
- Aménagement de liaison cyclables route de Bréhand
- Achat de l'ancien garage

d) Les subventions d'investissements prévues :

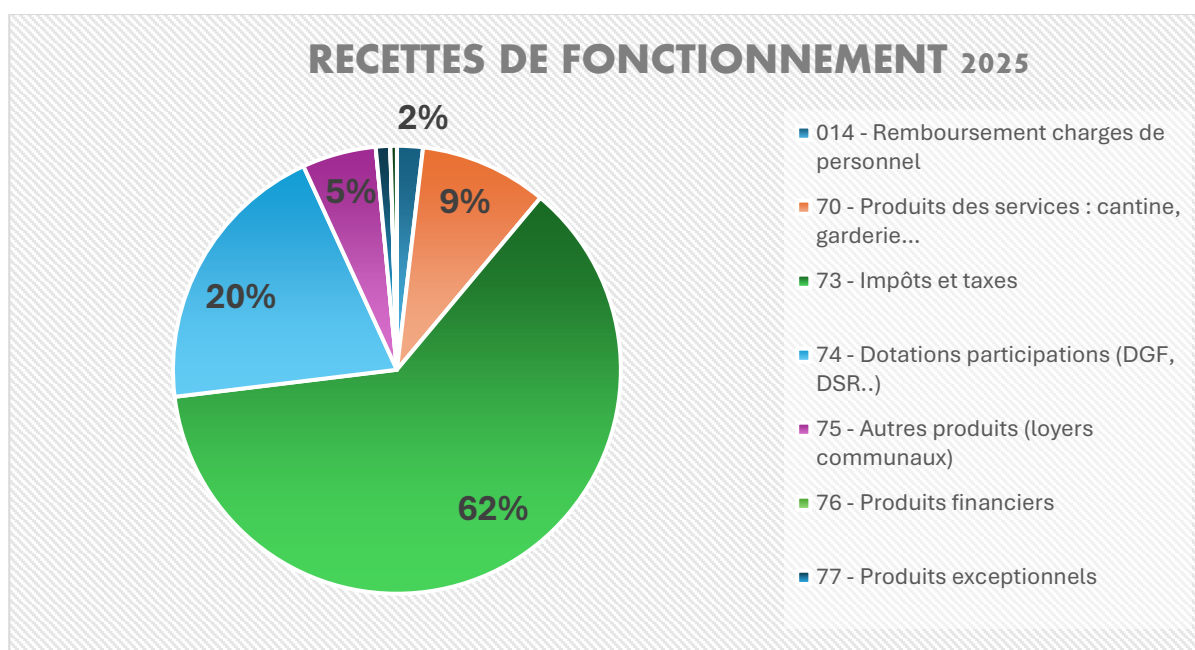
- de l'Etat : 170 000 €
- Fonds de concours de Lamballe Terre et Mer : 49 990 € pour l'espace intergénérationnel
- du Département : 69 361 € contrat de territoire pour l'espace intergénérationnel
- Autres : 444 900 € (CARSAT et AGIRC ARRCO pour l'espace intergénérationnel)
- EUROPE : 30 000 €.

III. Les données synthétiques du COMPTE ADMINISTRATIF 2025

DEPENSES de fonctionnement 2025	2025
011 - Charges à caractère générale	522 095,54 €
012 - Charges de personnel	932 235,22 €
65 - Autres charges	150 403,58 €
66 - Charges financières	26 124,20 €
014 - dégrèvement JA et reversement fiscalité LTM	69,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - provisions	0,00
6811 - Dotation amortissement	50 202,77 €
TOTAL	1 681 130,31 €



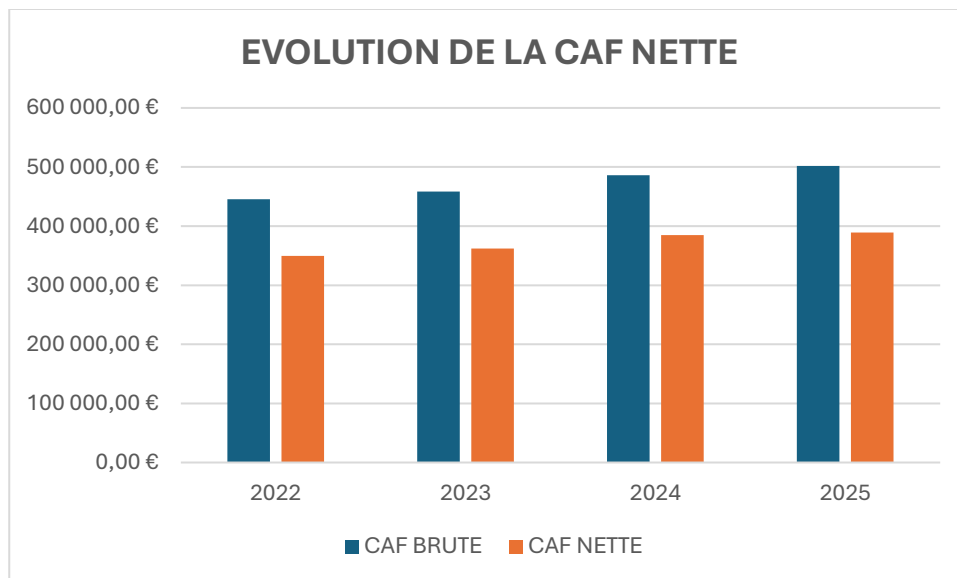
RECETTES de fonctionnement 2025	2025
014 - Remboursement charges de personnel	39 985,64 €
70 - Produits des services : cantine, garderie...	197 287,32 €
73 - Impôts et taxes	1 328 324,79 €
74 - Dotations participations (DGF, DSR..)	430 258,73 €
75 - Autres produits (loyers communaux)	114 275,95 €
76 - Produits financiers	9,30 €
77 - Produits exceptionnels	22 223,43 €
042 - Travaux en régie sortie immo	302,00 €
042 - Travaux en régie sortie immo	9 905,61 €
TOTAL	2 142 572,77 €



L'excédent de fonctionnement 2025 s'élève à 461 442.46 € soit en hausse de 7.5 % par rapport à 2024.

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent du fonctionnement après remboursement du capital des emprunts

Capacité d'Autofinancement : la CAF brute demeure stable malgré le recours à l'emprunt pour la réhabilitation du presbytère et l'espace intergénérationnel.



L'Etat de la dette

Années	2022	2023	2024	2025
Total dette au 31 DECEMBRE	805 197	699 677	1 008 431	1 833 759
/ Epargne Brute	445 290	458 703	557 240	501 740
= Capacité dynamique de désendettement	1,8 ans	1,5 ans	1,8 ans	3,7 ans

La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour se désendetter si elle y consacre la totalité de son épargne

Seuil de référence : **< 5 ans: Situation très bonne**, **entre 5 et 10 ans: Convenable**, **10-15 ans: Préoccupant**

Années	2022	2023	2024	2025
Total dette	805 197	699 677	1 008 431	1 833 759
/ Nbre d’habitants <i>population municipale</i>	2103	2124	2121	2119
Dette par habitant	383	329	476	865
Moyenne de la strate	669	648	635	Non connu